

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2023.05.04
Séance du 14 septembre 2023**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	11 septembre 2023
	- présents	:	12	
	- excusés	:	3	

L'an deux mil vingt trois le quatorze septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Conseillers.

Excusés : Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL

Françoise GUERRIERI a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération :
Vente du tractopelle JCB

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition d'un tractopelle auprès de la Société SMVTP. Cette dernière a accepté de reprendre notre ancien tractopelle JCB au prix de 14 000 euros nets.

Madame le Maire propose de valider cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve la vente du Tractopelle JCB de 1993 avec 6 800 heures au prix de 14 000 € nets à la Société SMVTP de Pont -Salomon
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette reprise.



Le Maire,

Caroline DI VINCENZO

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 18 septembre 2023
et publication ou notification le 21 septembre 2023

AR Prefecture

043-214300584-20230914-DELI_2023_05_04-DE
Reçu le 18/09/2023